

CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE

GUIDE ADHÉRENT

2022



La centrale d'achat régionale : chiffres, outils
Adhésion : mode d'emploi
Conditions financières
Marchés disponibles sur REGAL
ANNEXE
MEMO adhérent

... page 2
... page 3
... page 4
... page 5
... page 6
... page 12

La centrale d'achat régionale

Destinée aux acheteurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la centrale d'achat a été conçue en 2016 pour faciliter et sécuriser les achats alimentaires et non-alimentaires. Elle leur propose des marchés publics clés en main.

Quelques chiffres



- + de **500** adhérents
- **120** marchés alimentaires
- + de **1400** produits alimentaires référencés sur le territoire
- **45%** des produits éligibles EGALIM (dont **60%** de produits bio)
- + de **100** fournisseurs et producteurs
- **62** marchés hors alimentaires
- + de **600** fournitures et services non-alimentaires
- **108** marchés de petits travaux

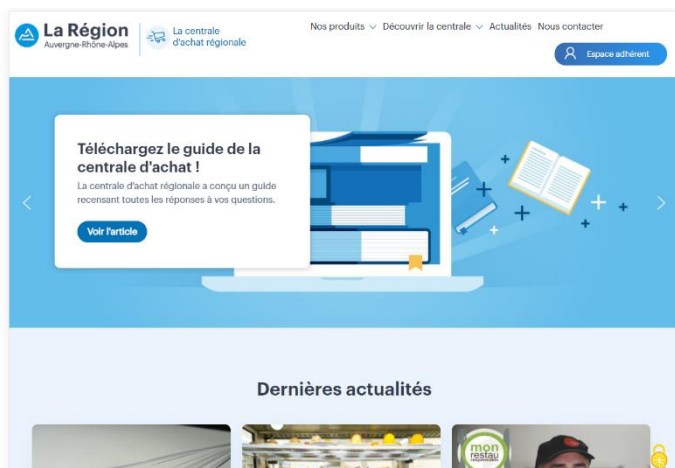
Des outils dédiés

- **REGAL, outil de commande sur-mesure** : il permet aux adhérents d'éditer des bons de commande

regal.auvergnerhonealpes.fr



- **Le site web de la centrale d'achat** : l'équipe y partage l'actualité du secteur, des adhérents et des fournisseurs
- lacentraledachat.auvergnerhonealpes.fr



L'ADHÉSION : 3 ÉTAPES

À tout moment et sans délai

**ÉTAPE 1 SIGNATURE DE LA
CONVENTION**



**ÉTAPE 2 DÉLIVRANCE DES
CODES D'ACCÈS**



**ÉTAPE 3 ÉDITION DES BONS DE
COMMANDE**



Étape 1

Pour télécharger **la convention d'adhésion** et **l'annexe**, rendez-vous sur le site (onglet "documents et ressources). Retournez la convention d'adhésion signée, après autorisation du conseil d'administration ou de l'autorité compétente à centraleachat@auvergnerhonealpes.fr : **vous voilà adhérent !**

Étape 2

La centrale d'achat vous délivre des **codes d'accès** pour vous identifier sur le site de commande en ligne, que vous pouvez utiliser aussitôt. En quelques clics, vous visualisez tous les produits disponibles à des prix compétitifs.

Étape 3

Editez vos **bons de commande** très simplement : suivez l'exécution de la commande, jusqu'à l'envoi du bon de commande au fournisseur.

Les conditions financières



L'adhésion

Il s'agit d'un forfait dû pour la première année uniquement. Ce ticket d'entrée donne accès à tous les produits proposés par la centrale d'achat.

La somme doit être réglée dans les deux mois suivants la notifications de la convention.

Pensez à bien renseigner la partie 7 de l'annexe et notamment le numéro Siret, le service Chorus et éventuellement le numéro d'engagement dédiés à ce règlement.

Montant de l'adhésion

Type d'adhérent	Participation forfaitaire
Lycées et collèges et tout acheteur public (à l'exclusion des collectivités locales dont la population est supérieure à 2000 habitants)	150€
Collectivités locales dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants	500€
Collectivités locales dont la population est supérieure à 10 000 habitants	1 500€

Participation annuelle

L'adhésion de l'acheteur à la centrale d'achat nécessitant des frais de gestion, l'acheteur s'engage à verser une participation annuelle, à hauteur de 1% du volume HT des achats générés, sauf exceptions listées en annexe.

La participation est réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 pour les achats de l'année N.

Les marchés disponibles sur REGAL

Votre adhésion vous donne accès à l'ensemble des produits proposés par la centrale d'achat régionale.

Denrées alimentaires

Viandes et volailles fraîches, fruits et légumes, crèmerie, poisson frais, épicerie, surgelés...

Restauration collective

Mobilier de restauration, logiciel GPAO, petit électroménager, arts de la table...

Environnement scolaire

ENT , équipements et maintenance informatiques, mobilier métallique...

Matériel collectivité

Mobilier administratif, équipements informatiques

Travaux

Petits travaux du bâtiment

Hygiène et Protection

EPI, matériel de nettoyage, produits d'entretien

Fournitures Covid-19

Masques en tissu réutilisables de Catégorie 1

Service informatique et téléphonie

Infrastructure téléphonie mobile, maintenance informatique, Amplivia

Vélos à hydrogène

ANNEXE

ANNEXE / CONDITIONS FINANCIERES

Marchés de fournitures de denrées alimentaires

La participation est réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 pour les achats de l'année N. Détail des montants forfaitaires en vigueur :

Montants forfaitaires applicables selon le montant d'achat annuel tous lots alimentaires cumulés	Année 2021	Année 2022 et suivantes
jusqu'à 500€ HT d'achat annuel	0€	0€
de 501€ HT à 20 000€ HT d'achat annuel	210€	210€
de 20 001€ HT à 100 000€ HT d'achat annuel	210€	250€
au-delà de 100 001€ HT d'achat annuel	260€	300€

Marché de fourniture d'un service d'ENT (Environnement Numérique de Travail)

La participation vaut pour toute la durée du marché.

Forfait unique pour les collectivités locales	3 900€
Forfait unique pour les lycées	100€
Forfait unique pour les collèges	50€

Marché Amplivia

La participation est réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 pour les achats de l'année N.

Volume d'achat généré	% de participation
Moins de 1 000€	10 %
De 1 000€ à 5 000€	9 %
De 5 001€ à 10 000€	8 %
De 10 001€ à 50 000€	7 %
De 50 001€ à 100 000€	6 %
De 100 001€ à 500 000€	5 %
Au-delà de 500 001€	4 %

ANNEXE / SITE DE COMMANDE EN LIGNE

REGAL : mode d'emploi

Première connexion

Entrez l'identifiant et le mot de passe fournis par la centrale d'achat.

Si vous les avez perdus, suivez les étapes ci-dessous :

- Cliquez sur "Mot de passe oublié"

Centrale d'achats - Regal

Bienvenue sur le site de la centrale d'achats publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accès au site est réservé aux collectivités locales référencées par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour obtenir un accès nominatif au site veuillez faire une demande via le formulaire.

Si vous avez un compte, connectez-vous avec votre adresse email.

Email *

Mot de passe *

Connexion

Mot de passe oublié ?

* Champs requis

- Renseignez votre adresse e-mail
- Réinitialisez votre mot de passe



Mot de passe oublié

Veillez entrer votre adresse email ci-dessous pour recevoir un lien de réinitialisation de mot de passe.

Email *

Réinitialiser mon mot de passe

- Vous recevrez un e-mail pour définir un nouveau mot de passe

Cher(e) Adhérent(e),

Nous avons reçu une demande pour changer le mot de passe de votre compte.

Si vous êtes bien à l'origine de cette demande, veuillez cliquer ci-dessous pour définir un nouveau mot de passe :

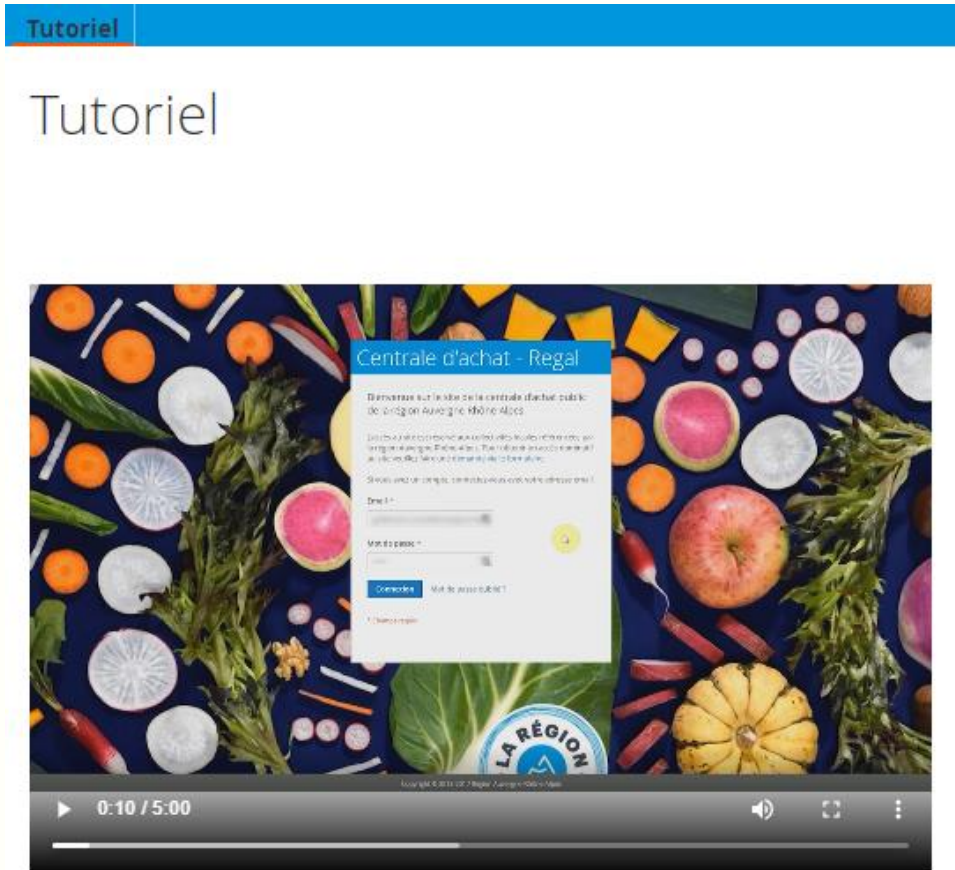
Définir un nouveau mot de passe

Si vous n'avez pas effectué cette demande, vous pouvez ignorer cet e-mail et votre mot de passe restera inchangé.

Effectuer une commande

Un tutoriel vidéo est accessible en ligne pour vous aider à passer vos commandes.

Vous pouvez le consulter directement sur la plateforme (dans le menu).



REGAL : foire aux questions

♦ A-t-on besoin de plusieurs accès ?

De manière générale, un accès par établissement est suffisant en définissant un mode opératoire dans chaque établissement pour définir qui a autorité sur les validations. De plus, chaque commande est paramétrable (lieu et horaire de livraison...)

Pour rappel les commandes se font en deux étapes

1/Validation du panier

2/Envoi de la commande.

Il est également possible de créer des sous-comptes.



♦ Comment fonctionnent les sous-comptes ?

Les sous-comptes peuvent avoir des accès restreints, par exemple avec la possibilité de simplement visualiser les produits RÉGAL ou encore l'obligation d'obtenir l'approbation d'un tiers pour passer commande.

♦ A quoi correspondent les prix HT affichés sur REGAL ?

Les prix affichés sont les prix à jour, en vigueur et révisés. Ces tarifs sont susceptibles de changer chaque année à la date anniversaire du marché. Pour les marchés fruits et légumes et le marché poisson spécifiquement, les prix sont amenés à changer tous les mois.

♦ J'ai constaté un décalage de prix entre ma commande REGAL et le prix facture : que faire ?

Si le cas se présente, merci de faire remonter l'information à notre équipe en nous transmettant les informations à centraleachat@auvergnerhonealpes.fr

♦ Où consulter les pièces de marché ?

L'accès aux documents de marché s'effectue en se rendant dans l'onglet "documents de marché", sur le site de commande REGAL. Vous y retrouverez les BPU, les listes de fournisseurs ainsi que les éléments clés des clauses de marché.

REGAL : foire aux questions (suite)

♦ **Quels sont les délais de livraison ?**

Les fournisseurs s'engagent sur un nombre de livraisons déterminé par période et les jours et horaires précis de livraisons sont ensuite à convenir directement avec le fournisseur.

Vous disposerez des éléments clés du cahier des charges pour chaque fournisseur dans l'onglet "documents de marché".

♦ **A combien s'élèvent les frais de livraison ?**

Les frais de livraison sont compris dans les tarifs affichés sur REGAL.

♦ **Quel est le minimum de commande ?**

Il n'y a pas de minimum de commande. En revanche, au-dessous d'un certain montant de commande rappelé dans le marché, une majoration peut être appliquée par le fournisseur.

♦ **Quelles sont les modalités de facturation ?**

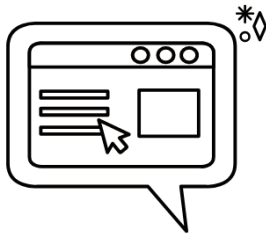
Pour les marchés mis à disposition, la facturation s'effectue entre l'acheteur public et le fournisseur. Dans des cas plus exceptionnels, la centrale propose certains produits à l'achat pour revente, en général à prix coûtant, auquel cas la facturation s'effectue auprès de la centrale.



MEMO



identifiant REGAL _____
mot de passe REGAL _____



pour consulter les actus de la centrale
lacentraledachat.auvergnhonealpes.fr/



les interlocuteurs des adhérents à la centrale
✉ centraleachat@auvergnhonealpes.fr

- **Carole TAVERNIER** - acheteuse
(viandes, charcuterie, traiteur, surgelés, produits d'hygiène)
- **Cécile GUICHARD** - acheteuse
(épicerie, crèmerie, fruits et légumes, poisson frais, bio)
- **Denis GEOFFRE** - gestionnaire centrale d'achat

